RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU
ABEILLES EN BEAUJOLAIS
Au capital social de :
1 000 €
Siège social :
[redacted]

ACTE DE NOMINATION DU PRESIDENT

Décision collective portant sur la nomination du président.
Le soussigné,
Prénom JÉRÔME, CHRISTOPHE
Nom MINOT
agissant en qualité de président de la Société, à l'issue de la signature des statuts de ladite société a convenu ce qui suit :

L'associé nomme comme président de la Société:
Prénom JÉRÔME, CHRISTOPHE
Nom MINOT

- Cette nomination est faite pour prendre effet ce jour pour une durée illimitée sauf démission ou révocation par décision des associés représentant plus de la moitié des actions.
- Dans les rapports avec les tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.
- Dans les rapports entre associés, le président a tous les pouvoirs pour engager la société, à l'exception des actes suivants qui nécessitent une autorisation préalable des associés réunis en assemblée générale ordinaire :
o Engagements financiers ou engagements ayant des conséquences financières d'un montant supérieur à 30 000,00 €.
o Embauche de personnel cadre et fixation de leur rémunération.
o Prise de participation dans d'autres sociétés.
En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le président ne recevra aucune somme pour le moment.
Prénom JÉRÔME, CHRISTOPHE
Nom MINOT

déclare accepter ces fonctions et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.
Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités légales de publicité.

Fait à : BLACE Le : 01/04/2025

Le président :
Prénom JÉRÔME, CHRISTOPHE
Nom MINOT

Bon pour acceptation des fonctions de président

« Signature précédée de la mention bon pour acceptation des fonctions de Pr[redacted]
en 4 originaux et 4 copies.